

# Snes Créteil *info*

Snes Créteil Info [www.creteil.snes.edu](http://www.creteil.snes.edu) - Tél : 08.11.11.03.83 - Fax : 01.41.24.80.61 - 3 rue Guy de Gouyon du Verger, 94 112 Arcueil cedex

## Formation des enseignants - Infos brèves n° 3

### Edito : Quoi de neuf sous le soleil ?

Pour vous, stagiaires 2012-13 : 15 heures de cours à assurer, cours à préparer, formation en surplus, certifications à valider... En bref, les stagiaires sont toujours dans la galère.

Pour les générations à venir, même programme pour les stagiaires 2013 ou précarité pour les étudiants de M2.

Malgré les promesses, on attend toujours le changement. Mobilisons-nous pour l'obtenir !

### **Assemblée Générale des stagiaires**

**le mercredi 28 novembre à la bourse du travail de Paris (Métro République)**

### **Audience avec le Rectorat : des réponses insatisfaisantes vis-à-vis des conditions d'entrée dans le métier**

Les syndicats de la FSU (SNES, SNEP et SNUEP) ont été reçus ce jeudi 11 octobre par M. Le Pivert, Directeur de la pédagogie au Rectorat de Créteil.

De nombreux points ont été abordés : bilan des titularisations de juin et des affectations de cet été, conditions de stage depuis septembre, certifications CLES et C2I2E, modalités pour l'année prochaine...

### **Conditions de stage depuis septembre :**

Nous avons dénoncé vos conditions de stage et expliqué que rien n'avait véritablement changé par rapport aux deux dernières années. L'écho des stagiaires est en effet le même : surmenage, fatigue, épuisement. Cela ne peut permettre une entrée dans le métier sereine et donne un avant goût de l'éducation nationale assez amer.

D'après le Rectorat, seulement 56 % des stagiaires auraient effectivement 3 heures de décharge effectives. Les autres ont soit des heures supplémentaires, soit pas de décharge du tout...

Concernant ces stagiaires sans décharge, le Rectorat nous a annoncé qu'ils devaient s'organiser avec leurs IPR et avec les formateurs disciplinaires pour établir un programme personnalisé de formation ! Clairement, c'est au cas par cas. C'est une réponse inacceptable pour les syndicats de la FSU. L'entrée dans le métier pour ces collègues concernés est donc basée sur le principe du bénévolat puisqu'aucune rémunération ou décharge ne leur est attribuée ! Que se passe-t-il si le stagiaire ne répond pas à sa convocation ? Pas de réponse de la part du Rectorat... Pour le SNES, pas de décharge veut dire pas d'obligation à la formation.

Pour les professeurs documentalistes, le rectorat a confirmé que le secrétaire général avait annoncé 6 heures de décharge en juin 2012, mais la réalité est autre, cette décharge n'existe pas !

Le rectorat a donc précisé : "Si les professeurs suivent une formation sur leur temps de travail, ils ne rattrapent pas les heures non effectuées dans l'établissement, s'ils suivent une formation en dehors de leur temps de travail, ce temps est compensé par du temps de travail en moins."

Pour nous, c'est aussi inacceptable. Cela renvoie à chaque stagiaire de s'arranger avec le chef d'établissement pour compenser les formations suivies en dehors du temps de travail. En cas de difficultés avec votre chef d'établissement, contactez nous !

### **Certifications CLES et C2I2E :**

Nous avons rappelé notre opposition à ces certifications et dénoncé le grand bazar concernant les dispenses.

D'ailleurs, dans la matinée du 11 octobre, sont sorties au journal officiel de nouvelles dispenses sous la pression de nos syndicats (voir l'article). Le Rectorat procède actuellement au recensement des stagiaires sans ces certifications. En cas de doute, il faut contacter l'IPR référent à la formation ou la cellule académique de la formation

([ce.caf@ac-creteil.fr](mailto:ce.caf@ac-creteil.fr)).

*Suite au recto*

**Contactez le secteur Entrée dans le métier du SNES Créteil**

**[stagiaires@creteil.snes.edu](mailto:stagiaires@creteil.snes.edu) ; 06 95 47 01 40 (réservé aux stagiaires !)**

### *Suite du compte rendu de l'audience :*

Une fois le listing établi, les stagiaires sans C2I2E seront convoqués à une journée de formation gratuite visant la validation de cette certification.

Les stagiaires sans CLES se verront aussi proposer une formation gratuite réalisée par l'université mais la certification finale reste à la charge des stagiaires (environ 150 euros) !

Nous avons exprimé notre profond désaccord et expliqué toute l'injustice que cette situation entraîne.

Si en fin d'année, une des certifications est manquante, le Rectorat appliquera les textes et la titularisation ne sera pas possible mais aucune information sur les conséquences dans ce cas (renouvellement, licenciement, prolongation...).

Cette situation doit changer. Le SNES continuera de peser dans toutes les discussions pour obtenir l'abrogation de ces certifications.

### **Questions diverses :**

De nombreux messages nous sont parvenus sur les frais de déplacement. Le Rectorat confirme que tous les stagiaires ont le droit à des frais de déplacement pour se rendre sur les lieux de formation (si celui-ci est différent de la résidence administrative et personnel). En théorie, les formateurs devraient vous fournir les fiches de remboursement. Si ce n'est pas le cas, elle est à demander à [ce.dafor@ac-creteil.fr](mailto:ce.dafor@ac-creteil.fr), service du rectorat en charge de la gestion administrative des stages.

### **Malheureusement, vous risquez de ne pas être la dernière « génération sacrifiée »**

Vincent Peillon affirme que la formation des enseignants est une de ses priorités. A la suite des contre-réformes mises en place par L. Chatel, le chantier est d'ampleur et la crise de recrutement des professeurs aiguë.

En préparation du budget 2013, 43 450 postes sont prévus pour le recrutement, par le biais de deux concours externes.

- Le premier concours, dont l'admissibilité et l'admission auront lieu en M2, est censé couvrir la totalité des départs en retraite. La prise de poste pour les admis, en septembre 2013, se ferait comme stagiaire avec une décharge de service de 3h. Ces conditions de formation et de travail, unanimement décriées, seraient donc reconduites ! Stagiaires de la session 2012-13, vous êtes bien placés pour savoir que ce dispositif ne permet pas d'apprendre son métier sereinement. Le SNES-FSU revendique une année pleine et entière de stage à 1/3 temps devant élèves et 2/3 temps de formation, condition indispensable pour permettre au stagiaire d'effectuer cet aller-retour entre théorie et pratique dans sa réflexion pédagogique.
- Concernant le second concours, mis en place la même année, les candidats passeraient l'admissibilité en fin de M1 et l'admission en fin de M2. En 2013-14, les admissibles seraient recrutés comme contractuels avec 6h de cours par semaine pour un demi traitement. Ce dispositif s'apparente drôlement à un master en alternance, dont on sait pertinemment qu'il rend plus difficile l'obtention du concours, quand les étudiants doivent à la fois préparer des cours (alors qu'ils ne sont pas formés !), réussir leur M2 et leurs oraux de concours ! Leur statut, contractuel de droit privé, est également très contestable. Ce système perpétuerait la logique à l'œuvre actuellement, celle d'une entrée dans le métier par la précarité.
- Enfin, le Ministre annonce la création de 18 000 emplois d'avenir professeurs sur 3 ans, destinés aux étudiants boursiers originaires des zones défavorisées. Recrutés en L2, ceux-ci seraient rémunérés au maximum 900€ en cumulant avec la bourse et devraient effectuer 12h de travail dans des établissements scolaires. Comme pour les admissibles du 2<sup>ème</sup> concours, on poursuit dans cette logique de précarisation. Le SNES revendique au contraire la mise en place de véritables pré-recrutements, c'est-à-dire l'attribution d'un réel statut, d'une rémunération digne, de cotisations pour la retraite et de stages ponctuels. La question du contenu du dispositif et de l'activité professionnelle de ces contractuels se pose fortement : la « mission d'accompagnement des élèves » faisant fortement penser aux activités des CPE.

Certes, un nombre important de postes est annoncé. Mais ceux-ci ne servent qu'à remplacer les départs en retraite des deux années à venir, cela ne signifie donc nullement davantage de profs devant les élèves alors que le nombre de ceux-ci augmente, ni le rattrapage des 80 000 suppressions de postes sous Sarkozy. La formation des maîtres sera réformée, mais sans rupture avec la logique qui prévaut. A nous de nous mobiliser pour obtenir une formation des enseignants de qualité, indispensable à la démocratisation du système éducatif !

**Derniers jours pour s'inscrire** au stage « stagiaire » organisé par le secteur Entrée dans le métier du SNES Créteil qui aura lieu **le vendredi 16 novembre à Paris**. En effet, il est impératif de demander une autorisation d'absence pour y participer avant le 16 octobre. Tout le programme détaillé et les modalités d'inscription sur [www.creteil.snes.edu](http://www.creteil.snes.edu) partie formation syndicale.

Des commissaires paritaires (élus qui siègent aux commissions de mutation) seront présents pour répondre à vos questions.